

<p style="text-align: center;">DINF Développement durable au Service des bâtiments Programme de sensibilisation et de formation 2001 Synthèse des présentations</p>

"Évaluation globale des besoins et choix initiaux"

Conférence DINF

12 octobre 2001

Intervenants

Mme Catherine Merz et MM Bernard Gay et Flourenzos Flourentzou, EPFL-LESO

Résumé

En introduction, M. Perrette rappelle le contexte. Il existe des programmes de développement durable locaux, nationaux et internationaux. Le SB s'insère dans le cadre des objectifs du DINF et de l'Agenda 21 cantonal vaudois. Ce dernier se définit comme une structure légère, à l'interface entre la commune et la Confédération. Des groupes spécialisés travaillent, malheureusement les moyens sont très limités, il n'y a guère d'activités effectives, encore moins de projets pilotes ou d'outils. Néanmoins, le SB a revendiqué des moyens et en a obtenus, et a ainsi pu faire partir des mandats. Parmi ceux-ci, l'adaptation des standards, le fil rouge pour les chefs de projets. Des moyens existeront aussi en 2002, et M. Perrette précise le mandat donné au LESO, institution qui réalise depuis plusieurs années des études relatives au développement durable dans le bâtiment, concerne la phase initiale d'un projet, c'est-à-dire la définition du besoin et de la réponse. C'est là qu'on peut le plus influencer dans le sens du développement durable mais c'est aussi là où existent le moins d'outils.

Mme Merz

Le développement durable est un enjeu international qui doit être mis en place à travers des méthodologies; ce qu'elle présente est une base de travail, une approche parmi d'autres pour y voir clair. Il s'agit d'une aide à la décision dans le domaine de la construction de bâtiments publics, en y intégrant le développement durable dans la phase initiale du projet, et en agaçant une démarche logique et le plus de facteurs possible.

La méthode doit assurer un maximum de transparence, procéder par étapes et intégrer le développement durable à chacune d'elles, convenir autant aux petits projets comme aux grands. La prise en compte des critères du développement durable doit permettre de dépasser les conflits entre divers paramètres, en particulier le paramètre financier et le paramètre environnemental. On aboutit ainsi à une redéfinition de la notion de qualité, qui inclut celle de l'environnement, du social et du traitement économique. Il s'agit de raisonner en termes de coûts globaux, et ce sur tout le cycle de vie et en incluant les coûts externes.

La grille de critères développe ainsi:

- la qualité environnementale
- les contraintes économiques
- l'équité sociale et les enjeux culturels.

Au niveau des acteurs, la méthode postule

- un groupe de programmation: le Service des bâtiments et le service demandeur
- un groupe stratégique, soit le groupe qui procède aux évaluations
- le recours à de l'expertise complémentaire
- la participation des milieux externes susceptibles de s'opposer au projet ou de le freiner.

En termes d'étapes, la première chose est de prendre conscience de la demande, de l'interroger, et de se demander quelle est la meilleure réponse en prenant en compte le développement

durable. Dans ce dessein, on recueillera un maximum d'informations. On déclinera les échelles territoriales, l'aménagement du territoire, les aspects financiers, les aspects de l'acceptance politique, la question des transports en évaluant les mouvements attendus, les synergies possibles avec d'autres services.

Pour l'analyse, trois niveaux seront considérés:

- l'étude de conformité: quelle est la réponse adéquate aux besoins, en termes de fonctionnalité, d'habitabilité, de besoins d'extension, de desserte, etc.
- l'étude de faisabilité: quelles sont les contraintes liées au sol, aux délais, aux financements, aux enjeux d'acceptabilité politique.
- l'analyse de la compatibilité avec le développement durable.
-

Dans ce contexte, il importe de ramener la multiplicité des référentiels à des grands axes. Par exemple, pour l'écologie, on citera les ressources non renouvelables, la desserte en transports publics, la biodiversité; pour l'économie, l'effet sur les finances publiques, la valeur d'usage, le développement régional. Sur le plan social, on retiendra la mixité et l'intégration, la gestion de l'espace urbain, la qualité du site, l'espace architectural. La méthode demande d'organiser la diffusion de l'information et la gestion des retours.

C'est à ce moment qu'intervient le choix d'une nouvelle construction ou de la réaffectation d'un lieu existant. Dès lors, une stratégie de concertation publique doit être menée, le cas échéant en désignant une personne chargée de communiquer de façon ciblée. À ce stade, il convient de dresser l'inventaire des scénarios d'implantation possibles, de valider et de consolider le besoin, de légitimer la demande. La grille des critères retenus évoluera pour inclure les exigences de la réalité du bâtiment et du besoin. On gardera au moins un critère par axe. Il importe de systématiser la présentation des critères. En cours de route, la famille de critères n'est pas un dogme indiscutable et peut être amendée en fonction des spécificités du projet.

Sur la base des enjeux formulés, les experts des divers domaines évaluent les scénarios en fonction de la conformité, de la faisabilité et du développement durable, puis rédigent un bref commentaire pour chaque scénario et chaque élément analysé. Ils classent alors les scénarios du plus favorable au plus défavorable. Enfin, le groupe stratégique discute des rapports, et ce sera le moment de faire appel aux outils tels que Electre ou Prométhée. S'il y a contradiction entre critères, et surtout résultats, les recommandations au maître d'ouvrage seront faites sous forme de variantes. Mme Merz développe ensuite l'application de cette approche à deux projets du service: le musée cantonal des beaux-arts et le choix du site pour le Département de la formation et de la jeunesse.

Discussion

M. Longet rappelle que l'action du Service présentée ce matin s'inscrit dans l'objectif cantonal du développement durable dont la présence du chef du Département, M. Biéler, vient souligner l'importance en tant que volonté politique. Grâce aux crédits obtenus par M. Perrette, le Service peut aller de l'avant, avec des outils pratiques. Un des mandats est allé au LESO, représenté par Mme Merz et M. Gay, en vue de définir une grille d'analyse pour le travail qui se situe le plus en amont de l'acte de bâtir; ce qui a été présenté allie une méthode multicritères d'aide à la décision et les enjeux matériels du développement durable; la mise en œuvre du mandat a été accompagnée par Mme Lyon du SAT et M. Pitteloud du SB.

- Pourquoi seulement le SB et pas les autres services ayant un impact sur l'environnement, comme les Services des routes ou celui des améliorations foncières?
- *Réponse: Il fallait commencer quelque part, et les moyens de commencer en grand n'étaient pas là; cependant dans d'autres services, on travaille aussi au développement durable. Ainsi on élabore des critères de développement durable au sein des Services des routes et de l'Aménagement du territoire; le plan directeur, le PNR 41 et beaucoup d'autres programmes élaborent des indicateurs et des critères. Il faudra un jour les valider politiquement (M. Biéler),*
- *Il est important d'insister sur le caractère processuel, sur les expériences à faire; un projet global n'a pas passé.*

- Une démarche par paliers est importante, pour valider les besoins allégués et affiner les scénarios. Il n'y a pas un seul scénario, mais deux ou trois possibles.
- Il n'y avait pas d'outil satisfaisant, donc il faut le créer.
- Les Nations Unies ont retenu 134 indicateurs, c'est beaucoup trop; c'est à dessein que le LESO a concentré, par besoin d'utilisation pratique.
- Il est certain que selon les éléments retenus on va orienter politiquement la définition adoptée du développement durable. Un tel choix n'est jamais innocent.
- Il s'agit aussi d'objectiver les comparaisons, d'explicitier l'implicite; c'est une aide, non un jugement.
- Ces approches permettent de mieux concrétiser la notion vague, qui apparaît parfois fourre-tout de développement durable.
- Il importe de se lancer quand il y a encore de la créativité, quand on crée la norme!
- **Comment prend-on en compte la participation publique? Que fait le canton pour appuyer les communes (M. von Siebenthal, municipal d'Yverdon) ?**
- La méthode prévoit des phases de consultation qu'on pourrait encore formaliser; la méthode demande à encore évoluer.
- Les moyens du canton sont limités, mais demi-poste pour le développement durable est prévu au budget 2002 (M. Biéler).

Perspectives

On souhaite en conclusion que la démonstration du LESO donne envie à chacun de réfléchir au rôle qu'il pourrait jouer dans la concrétisation du développement durable. Que chacun se dise: "Le développement durable existe, je l'ai rencontré"!